



**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des
Nations Unies pour la
population**

Distr.
GÉNÉRALE

DP/FPA/1996/9
27 novembre 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Première session ordinaire
15-19 janvier 1996, New York
Point 15 de l'ordre du jour provisoire
FNUAP

FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION

DEMANDE D'ALLOCATION DE RESSOURCES ADDITIONNELLES AU TITRE DU PROGRAMME
DU FNUAP POUR LE BURKINA FASO

Rapport du Directeur exécutif

I. RAPPORT DES FAITS

1. Le FNUAP recommande et demande l'autorisation d'ouverture de crédits additionnels d'un montant de 3,15 millions de dollars au titre du programme global du Burkina Faso en matière de population, ce qui en porterait le montant total à 13,15 millions de dollars pour la période 1992-1996.
2. En juin 1991, le Conseil d'administration a approuvé le troisième programme pour le Burkina Faso à raison de 10 millions de dollars pour la période 1992-1996, dont un montant de 6,5 millions devait être prélevé sur le budget ordinaire du FNUAP et un montant de 3,5 millions devait provenir de sources multilatérales. Au début de 1995, les fonds disponibles étaient évalués à 5 millions de dollars y compris le solde provenant du budget ordinaire résultant de l'allocation initiale d'un montant de 6 millions de dollars ainsi que le solde des fonds multilatéraux qui s'élevaient à un total de 2,5 millions de dollars. Il convient de noter que le montant additionnel d'un million de dollars n'avait pu être obtenu de sources multilatérales.
3. La présente demande est rédigée en fonction des domaines d'activités retenus lors de l'approbation du programme en 1991. Afin de faciliter la compréhension des crédits additionnels proposés, les activités ont été nécessairement classées conformément au programme antérieur. En revanche, les activités de programme proposées pour 1995 et 1996 tiennent compte des objectifs du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et de l'importance accrue accordée par le FNUAP aux trois domaines

thématiques de santé en matière de reproduction, y compris la planification de la famille et la santé sexuelle (ci-après dénommées «santé en matière de reproduction»), les stratégies en matière de population et de développement, et les activités de mobilisation. Ces activités trouveront leur expression dans le prochain programme global de pays.

4. Un accroissement du financement s'avère nécessaire pour permettre :

a) L'extension des activités de santé en matière de reproduction à certaines des provinces d'où l'Agency for International Development des États-Unis se retire dès la fin de 1995;

b) La consolidation des succès déjà acquis dans les domaines de l'éducation et de la recherche;

c) La restructuration et le renforcement des politiques en matière de population;

d) Le renforcement des programmes d'information, d'éducation et de communication dans les zones rurales et une assistance au Gouvernement pour qu'il soit en mesure de réaliser ces récentes initiatives qui visent à favoriser l'éducation de base ainsi que l'éducation des jeunes filles;

e) Le renforcement des programmes consacrés aux femmes et en matière de population et de développement.

5. Ces recommandations rejoignent celles qui ont été formulées lors de l'examen à mi-parcours du programme de pays qui a eu lieu à Ouagadougou en février 1995. On avait jugé à cette occasion que le programme de pays était bien conçu, ses objectifs clairement définis, complets et toujours adaptés tant à la situation du pays qu'aux recommandations du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement.

II. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME

6. La stratégie d'ensemble du programme trouve son fondement dans le Plan de développement national et les recommandations formulées en 1990 à la suite de la mission d'analyse des programmes et d'élaboration de stratégies (APES). Le programme vise à appuyer l'application de la politique nationale en matière de population en ciblant trois secteurs particuliers : le renforcement des capacités nationales en ce qui concerne la planification et la gestion des programmes en matière de population, notamment les programmes qui s'adressent aux femmes; l'aide à la recherche dans le domaine de la population et du développement; et, enfin, l'assistance prêtée au Gouvernement en ce qui concerne les services relatifs à la santé en matière de reproduction.

/...

7. À la lumière du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, les propositions de révision du programme visent à un renforcement de tous les aspects de la santé en matière de reproduction, un accent particulier étant placé sur les femmes et les jeunes ainsi que sur l'amélioration des services au niveau communautaire. De plus grandes possibilités d'offre et d'accès aux services de santé génésique et de prévention du SIDA au niveau communautaire et la prévention des grossesses chez les adolescentes constituent les deux principales préoccupations.

Santé maternelle et infantile et planification de la famille

8. Les domaines de la santé maternelle et infantile (SMI) et de la planification familiale (PF) ont connu plusieurs succès dans le cadre du programme en cours, y compris la prestation de services de planification de la famille sous forme de l'enveloppe de services essentiels définis au programme d'exécution de l'Initiative de Bamako ainsi que la décentralisation des activités relatives au programme dans 10 provinces. Cette décentralisation a permis de rapprocher les services de santé génésique de la population; 15 centres ont été modernisés, 140 antennes sur 200 ont été pourvues de fournitures pour la planification de la famille et 70 % des centres de santé ont pu bénéficier d'un matériel médical adéquat, y compris des trousses de dispositifs intra-utérins (DIU). Les 270 centres de santé des 10 provinces sont maintenant suffisamment pourvus de contraceptifs et de médicaments connexes. En conséquence, les indicateurs relatifs à la santé en matière de reproduction dans les 10 provinces desservies par le programme sont maintenant supérieurs à la moyenne nationale. Le taux d'utilisation des moyens contraceptifs est passé de 8,5 % en 1991 à 14 % en 1993. Le pourcentage de femmes enceintes suivies en période prénatale s'élève à 58 % alors qu'il n'atteint que 48 % pour l'ensemble du pays.

9. Une autorisation d'ouverture de crédits additionnels d'un montant de 1,4 million de dollars est nécessaire à la poursuite du renforcement de la gestion et de l'exécution du programme national de santé en matière de reproduction. Cette somme servirait aux activités suivantes : élaboration d'une stratégie propre à satisfaire les besoins des jeunes du pays en ce qui concerne la santé en matière de reproduction; poursuite de recherches visant à l'introduction de la planification de la famille dans la trousse de service des accoucheuses traditionnelles afin de développer un programme de santé en matière de reproduction au niveau communautaire; renforcement du secteur de la recherche ainsi que celui de l'information, de l'éducation et de la communication (IEC); mise en place d'un système logistique en matière de contraception; extension des activités relatives au programme à 15 provinces initialement desservies par l'Agency for International Development des États-Unis et prise en charge des activités antérieurement financées par cette dernière. Ces activités de l'AID comprenaient la formation d'agents de planification de la famille, la fourniture de contraceptifs, le recours à des activités d'IEC comme soutien à des

/...

programmes consacrés aux jeunes et à la planification de la famille ainsi que la mise au point de nouvelles méthodes de planification de la famille (i.e. Norplant).

Information, éducation et communication

10. La stratégie conçue en matière d'IEC visait à assurer une meilleure coordination avec les activités du secteur de la santé en matière de reproduction. Il s'agissait notamment d'étendre les activités d'information, d'éducation et de communication aux zones rurales en ayant recours aux campagnes d'alphabétisation et à des programmes d'éducation de type non scolaire. Comme élément de cette stratégie, un réseau de 478 animateurs a été créé au niveau des villages. Des activités ont aussi été entreprises pour préparer les jeunes des deux principales villes à la vie familiale ainsi que pour institutionnaliser et généraliser l'éducation en matière de population dans les écoles secondaires. En conséquence, 560 enseignants ont reçu une formation et l'éducation en matière de population a été introduite dans 142 nouvelles écoles secondaires, ce qui représente 75 % des écoles secondaires du pays. L'éducation en matière de population a aussi été étendue aux écoles primaires et des programmes à cette fin ont été élaborés et testés dans 10 écoles comportant 3 000 élèves recevant l'enseignement de 110 enseignants.

11. Une autorisation d'ouverture de crédits additionnels d'un montant de 1,5 million de dollars s'avère indispensable pour réaliser les objectifs suivants : a) application de la stratégie nationale en matière d'IEC; b) intégration de l'éducation en matière de population de façon à ce qu'elle fasse partie des nouvelles initiatives du Gouvernement qui visent à généraliser l'alphabétisation; et c) relèvement du niveau de l'éducation, notamment parmi les jeunes filles, au moyen d'écoles satellites et de centres d'enseignement de type non scolaire.

Élaboration d'une politique dans le domaine de la population

12. Comme l'a signalé la mission d'évaluation à mi-parcours, d'importants progrès ont été réalisés en vue de l'application du programme relatif à la politique en matière de population et de développement. Le décret portant restructuration du Conseil national sur la population et création d'un Secrétariat du Conseil a été signé en décembre 1993. Une étude sur le secteur de la population a été entreprise par la Banque africaine de développement. Bien que la méthodologie relative à l'intégration des services de planification de la famille au système de soins de santé primaires n'ait pas encore été définitivement mise au point, elle tiendra nécessairement compte des modifications de la structure de la planification résultant de l'application en 1991 du premier programme d'ajustement structurel du pays. Le retard intervenu en ce qui concerne la régionalisation de la politique en matière de population et la mise en place d'un système de coordination a rendu nécessaire la

/...

prolongation au-delà de 1994 des activités relevant de la politique dans le domaine de la population et du développement. Afin de consolider les travaux déjà entrepris et de formuler et d'appliquer des politiques à la lumière du Programme d'action du Caire, le secteur des stratégies en matière de population et de développement aura besoin d'un budget additionnel d'un montant de 650 000 dollars.

Femmes, population et développement

13. Les activités multisectorielles ont été financées au moyen d'allocations au titre des femmes, de la population et du développement. Les fonds consacrés à ce secteur ont permis de financer des projets «composites» pour apporter un soutien aux ONG féminines. Ces fonds ont aussi permis la participation de ces ONG à des réunions internationales (la Conférence internationale sur la population et le développement et la Conférence des femmes à Beijing). Les crédits d'un montant de 200 000 dollars consacrés à ce programme sont insuffisants pour satisfaire aux besoins du secteur femmes, population et développement et pour réaliser d'autres activités multisectorielles. Des fonds additionnels d'un montant de 800 000 dollars s'avèrent nécessaires. Cette somme comprendrait 200 000 dollars pour le financement des activités multisectorielles du projet composite en 1995 et 1996 et 520 000 dollars pour appuyer le programme relatif aux femmes, à la population et au développement au moyen de projets visant à réviser le code de la famille, à combattre la circoncision féminine et à renforcer les partenariats avec certaines ONG dynamiques oeuvrant sur le terrain.

Redistribution des fonds

14. Il est également prévu de procéder à une nouvelle répartition des ressources par reprogrammation des fonds conformément aux besoins indiqués à la répartition des ressources ci-jointe. Il est procédé à cette redistribution en ayant recours à des fonds d'un montant de 1,2 million de dollars qui avaient été destinés à la collecte de données. Ces fonds seraient réaffectés au bénéfice d'autres activités relatives au programme étant donné que le recensement envisagé a été reporté au prochain programme de pays.

15. Plusieurs donateurs ont indiqué qu'ils seraient disposés à fournir des ressources multibilatérales additionnelles au programme. Il demeure toutefois à préciser l'importance et l'échéancier d'une telle assistance multibilatérale. Ceci explique la demande en vue d'un financement supplémentaire qui serait prélevé uniquement sur le budget ordinaire du FNUAP.

État financier récapitulatif

16. Tel qu'indiqué au paragraphe 1, le FNUAP se propose de fournir une assistance au Burkina Faso et d'accroître l'autorisation d'ouverture de crédits au titre de son programme global en matière de population portant le montant à

/...

3,15 millions de dollars par prélèvement sur le budget ordinaire du FNUAP. Le tableau ci-joint fournit la ventilation qui explique la manière dont le montant sera utilisé.

III. RECOMMANDATION

17. Le Directeur exécutif recommande au Conseil d'administration d'approuver que le montant de l'ouverture de crédits accordée au titre du programme du Burkina Faso soit relevé de 3,15 millions de dollars comme indiqué dans le tableau ci-joint, sous réserve que des ressources soient disponibles, et autorise le Directeur exécutif à prendre les dispositions nécessaires à la gestion, au financement et à l'exécution du programme.

ÉTAT FINANCIER RÉCAPITULATIF

| SECTEUR | RÉPARTITION DES RESSOURCES approuvées par le Conseil d'administration en 1991 | | | DEMANDE PROPOSÉE D'AUTORISATION D'OUVERTURE DE CRÉDITS | | TOTAL |
|---|---|-------------------------------------|-------------------|---|----------------------|-------------------|
| | Budget ordinaire du FNUAP | FNUAP et/ou autres ressources | TOTAL | Budget ordinaire du FNUAP | Autres ressources | |
| Santé maternelle et infantile et planification familiale | 2 400 000 | 2 300 000 | 4 700 000 | 1 400 000 | - | 6 100 000 |
| Information, éducation et communication | 850 000 | 700 000 | 1 550 000 | 1 500 000 | - | 3 050 000 |
| Collecte et analyse de données | 1 000 000 | 500 000 | 1 500 000 | (1 200 000)* | - | 300 000 |
| Formulation d'une politique en matière de population | 650 000 | - | 650 000 | 650 000 | - | 1 300 000 |
| Dynamique démographique | 900 000 | - | 900 000 | - | - | 900 000 |
| Femmes, population et développement | 200 000 | - | 200 000 | 800 000 | - | 1 000 000 |
| Réserve du programme | 500 000 | - | 500 000 | - | - | 500 000 |
| TOTAL | 6 500 000 | 3 500 000 | 10 000 000 | 3 150 000 | - | 13 150 000 |

* Du fait du retard à procéder au recensement de la population, les ressources sont réaffectées à d'autres secteurs du programme.
